



EXTRAIT

*du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LABRUGUIERE (Tarn)*

SEANCE DU 18 JUILLET 2006

Modification suite aux remarques du contrôle de légalité
RESTAURATION SCOLAIRE :
lancement de la procédure d'Appel d'Offres

Au vu des remarques du contrôle de légalité portant sur les articles du Code des Marchés Publics, cette délibération annule et remplace celle en date du 30 mars 2006.

Au vu de l'évolution de la réglementation sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans la restauration scolaire,

Au vu du Code des Marchés Publics en vigueur au 1^{er} janvier 2006,

La commune envisage pour répondre à un besoin toujours croissant de lancer une procédure d'Appel d'Offres par le biais d'un marché fractionné à bon de commande, conformément aux articles 71 et 72 du Code des Marchés Publics pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois,

Le montant minimum envisagé est de 127 000 € par an.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 11 Juillet 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres et à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 18 juillet 2006
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.